

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2019

---

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 1785)

Rejeté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N ° CL290

présenté par

Mme de La Raudière

à l'amendement n° CL97 de Mme Avia

-----

### **ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 3, après la seconde occurrence du mot :

« sociale »,

insérer les mots :

« , son extrait K *bis* »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement permet de s'assurer de l'"identité" de la personne morale qui signale un contenu haineux.